

Conformément à l'ordre, Mr. *Papineau*, fils, a présenté à la Chambre, un *Bill* qui continue, pendant un tems limité, la perception des Droits imposés par l'Acte Provincial de la quarante-cinquième année de Sa Majesté, Geo. Trois, chapitre treize, et qui fait l'application d'une certaine somme d'argent aux fins y mentionnées, lequel a été reçu et lu pour la première fois.

RESOLU, que le dit *Bill* soit lu une seconde fois Vendredi prochain.

Conformément à l'ordre, un *Bill* qui continue, pour un tems limité, un Acte passé dans la quarante-huitième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte qui établit des Règlemens plus efficaces pour le Commerce des Bois," a été lu une seconde fois.

Sur motion de Mr. *Papineau*, fils, secondé par Mr. *Durocher*,

RESOLU, que le dit *Bill* soit référé à un Comité de toute la Chambre.

RESOLU, que, Samedi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre sur le dit *Bill*.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité de toute la Chambre, sur le *Bill* pour accorder à *John Molson* le droit et privilège exclusifs de naviguer un ou plusieurs *Steam Boats*, entre *Québec* et *Montréal*, sur le Fleuve *Saint Laurent*.

En conséquence la Chambre s'est formée en Comité.

Mr. l'Orateur a laissé la Chaire.

Mr. *Bellet* a pris la Chaire du Comité.

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *Bellet* a fait rapport que le Comité avoit passé le *Bill* en entier, et y avoit fait plusieurs amendemens, qu'il avoit ordre de soumettre à la Chambre, lorsqu'il lui plairoit de les recevoir.

OR-